

RAPPORT N° 97/5-16
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE VOLUMES
DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER "ESPACE REPUBLIQUE"

Par Délibération du 24 septembre 1994, le Conseil Municipal a décidé de mandater la SODIAC dans la perspective de la réalisation d'une opération immobilière dans la ZAC du Bas de la Rivière, comprenant un parc de stationnement d'environ cinq cent trente places, des Logements Locatifs ainsi que des surfaces commerciales.

Par Protocole daté du 22 mars 1993, il avait été convenu que la Ville, maître d'ouvrage des surfaces de parkings, devienne propriétaire du Parc de Stationnement ainsi que de certaines parties collectives. Elle doit donc, acquérir les volumes suivants, identifiés après acte notarié de division, dans lesquels s'inséreront ces ouvrages, au droit du terrain de 8 480 m² cadastré section AH n° 302 appartenant à la SODIAC.

VOLUME	NATURE	SURFACE
2	Voie de desserte pour l'accès sur la Rue de la République	516 m ²
9	Passage couvert sur les pavés de la Place Tortue	118 m ²
14	Parc de Stationnement	1 857 m ²

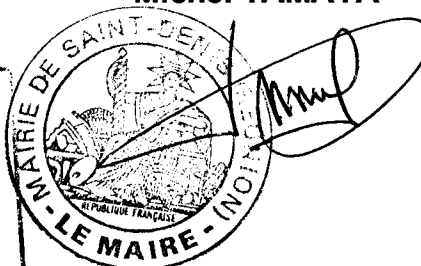
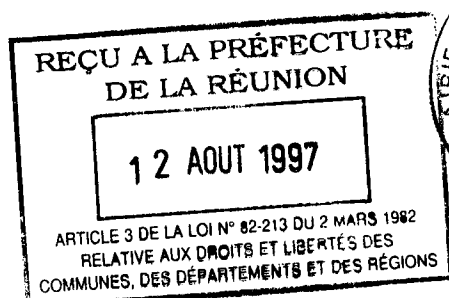
Compte tenu du remboursement par la Commune des dépenses constatées par la SODIAC au titre de la réalisation du Parc de Stationnement et des espaces communs, cette acquisition sera faite à titre gratuit.

Je vous demande de vous prononcer sur ce projet d'acquisition et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer l'acte d'acquisition ;
- à verser au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/5-16
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er août 1997

OBJET

**ACQUISITION DE VOLUMES
DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER "ESPACE REPUBLIQUE"**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 97/5-16 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

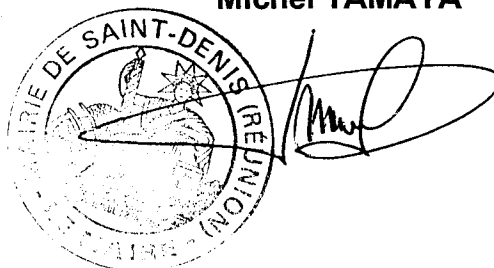
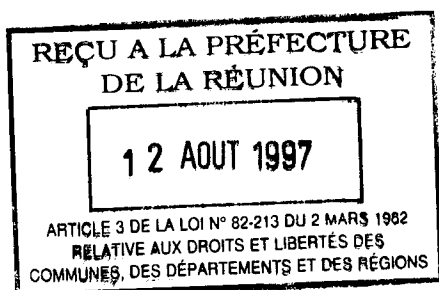
Approuve le projet d'acquisition, à titre gratuit, des volumes n° 2-9-14 représentant le Parc de Stationnement et certaines parties communes de l'ensemble immobilier dénommé "Espace République" appartenant à la SODIAC au Bas de la Rivière et issu du terrain cadastré section AH n° 302.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition et à verser les honoraires correspondants au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 08 AOUT 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 01 AOUT 1997

Parking

République

la

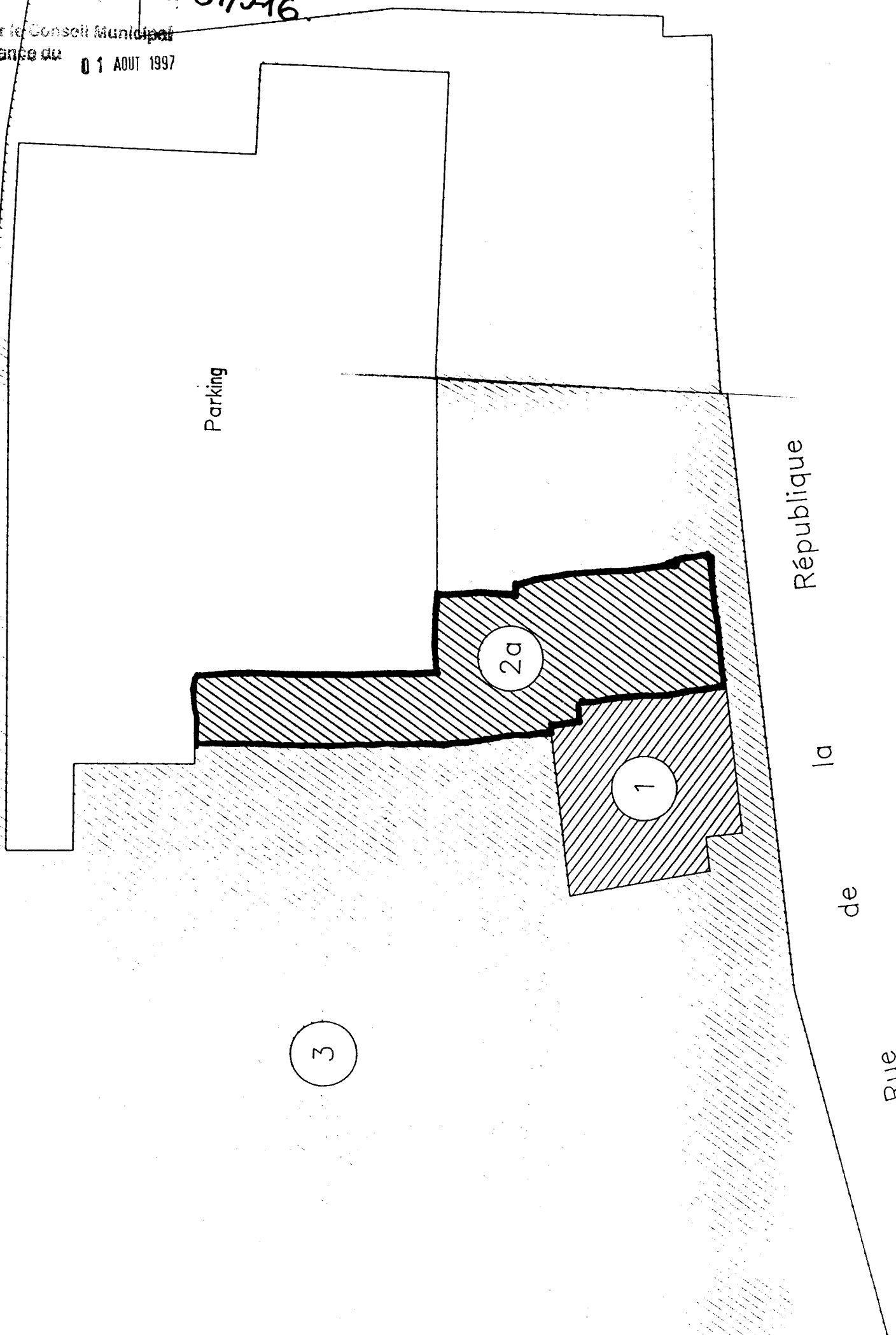
de

Rue

3

2a

1



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 01 AOUT 1997

